

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 21 mai 2020 à 10 h
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en vidéoconférence, le jeudi 21 mai 2020, à 10 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclaration des élu(e)s.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un parc local, situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables. Affecter une somme totale de 894 813 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat de ce terrain – 1207723002.

30 – Administration et finances

30.01 Accepter une contribution de 50 000 \$ au Fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – 1203264007.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020 – 1204918003.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 19 mai 2020

**Dossier # : 1207723002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un parc local, situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables. / Affecter une somme totale de 894 813 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat de ce terrain. N/Réf. : 31H12-005-1975-05 / 19-0208-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, aux fins de création d'un parc local, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 739,2 m², situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables;
2. d'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « parc » de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
4. d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document relatif à cette transaction.

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207723002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un parc local, situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, pour un prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables. / Affecter une somme totale de 894 813 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat de ce terrain. N/Réf. : 31H12-005-1975-05 / 19-0208-T

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve (« l'Arrondissement ») souhaite souscrire aux principes du développement durable de la Ville de Montréal par l'acquisition d'un terrain boisé sur lequel est érigé un petit cabanon, aux fins de parc local pour assurer sa conservation et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents par cette mesure de verdissement. L'acquisition vise une partie du terrain résiduel du site de la résidence Sainte-Émélie, propriété des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec (« le Vendeur »). Le site principal de la propriété, localisé au 4837, rue Adam, est visé par un projet de développement résidentiel de logements sociaux et communautaires actuellement en préparation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 27 0385 - 21 novembre 2019 - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs d'une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam, et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CA19 27 0306 - 7 octobre 2019 - Affecter une somme de 9 907 \$ du Fonds réservé aux fins de parc de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve afin de réaliser des travaux de caractérisation environnementale sur le terrain visé à des fins de préservation d'un espace vert et sa conversion en parc public - site de la résidence Sainte-Émélie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une partie du terrain résiduel du site de la résidence Sainte-Émélie, situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam, d'une superficie de 1 739,2 m², connu et désigné comme étant le lot 6 333 057 du cadastre du Québec (Immeuble) des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, tel qu'illustré sur les plans A et P annexés, pour le prix de 852 304 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La création du parc augmentera l'offre publique en espaces verts et stabilisera le déficit de verdissement afin de lutter contre le réchauffement climatique;
- La conservation du boisé assurera la protection d'un nombre considérable d'arbres matures, tout en contribuant à la gestion durable des eaux de ruissellement;
- Tous les intervenants concernés de l'Arrondissement sont en faveur de l'acquisition de l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de l'Immeuble au montant de 852 304 \$, plus les taxes applicables, est conforme à la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SGPI en date du 7 février 2019.

La présente dépense de 979 936,52 \$ taxes incluses, ou 894 812,66 \$ net de ristournes de taxes, est prévue dans le programme de réaménagement de parcs dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 et sera financée via le fonds de parcs. L'Immeuble (terrain et bâtiment) sera de compétence d'Arrondissement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de l'Immeuble assurera la conservation d'un nombre considérable d'arbres matures, ce qui répond à l'objectif du Plan d'action canopée qui vise à augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. Le présent dossier est en lien avec une des orientations du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit de verdir, d'augmenter la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources. Cela permettra également de rejoindre les orientations formulées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le retard de l'approbation par les instances de ce sommaire décisionnel aura pour effet de rendre caduque la présente promesse d'achat dont la date d'échéance est le 31 mai 2020. Il est impératif qu'une résolution du conseil d'arrondissement puisse être votée à la date prévue, soit le 4 mai 2020. Une fois le sommaire approuvé, il pourra cheminer et se réaliser normalement avec le déconfinement prévu pour le 11 mai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'acquisition et prise de possession en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ivan TARASYUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 10 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Le : 2020-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-05-01



Dossier # : 1203264007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Je recommande:

1. D'affecter une somme additionnelle de 100 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve"

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-04-06 13:08

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1203264007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 58 470 \$ au Fonds COVID-19 et affecter une somme additionnelle de 83 470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement.

Je recommande:

1. D'affecter une somme additionnelle de 83470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve"
2. De contribuer au fonds pour une somme additionnelle de 58 470 \$.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-05-04 09:22

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1203264007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 50 000 \$ au Fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande:

1. D'affecter une somme de 50 000 \$ supplémentaire au Fonds d'urgence local.
- 2, De déléguer au Directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.
3. D'autoriser M. Villandré à signer toute entente à cet effet au nom de la Ville de Montréal.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-05-20 09:21

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203264007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Objet: Affecter une somme additionnelle de 100 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds Covid-19.

Suite à la confirmation des caisses populaires Desjardins d'Hochelaga-Maisonneuve, du Centre-est de Montréal et de Mercier-Est-Anjou de leur participation de 100 000 \$ au fonds d'urgence covid-19 de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonneuve, l'arrondissement souhaite augmenter son affectation de surplus d'un montant équivalent de 100 000 \$, portant à 200 000 \$ le montant disponible pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonneuve.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203264007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 58 470 \$ au Fonds COVID-19 et affecter une somme additionnelle de 83 470 \$ provenant du surplus de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la confirmation du député Monsieur Richard Campeau de sa participation de 25 000 \$ au fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonneuve, l'arrondissement souhaite augmenter son affectation de surplus d'un montant de 83 470 \$.

Ce montant comprend une participation additionnelle de l'arrondissement pour un montant de 58 470 \$ au fonds COVID-19.

En incluant la somme actuellement toujours disponible au fonds de 16 530 \$, un montant total de 100 000 \$ sera disponible pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonneuve, portant le total du fonds à 283 470 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline TRUDEL
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

IDENTIFICATION**Dossier # :1203264007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 50 000 \$ au Fonds COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU**CONTEXTE**

Objet: Affecter une somme additionnelle de 50 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au fonds Covid-19.

Le député du Bourget fait un don de 25 000 \$ au Fonds d'urgence local.

Les caisses populaires Desjardins, suite au succès de la campagne de sociofinancement des associations commerciales de l'arrondissement, font un don de 25 000 \$ au Fonds d'urgence local.

L'arrondissement souhaite augmenter son affectation de surplus d'un montant équivalent de 50 000 \$, pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier -- Hochelaga-Maisonneuve.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203264007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser le versement dans ce fonds d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics; la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.
- Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs; l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations

plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables. Le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra un volet social destiné aux organismes communautaires. Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les trois domaines d'intervention privilégiés sont les aînés, les personnes en situation d'itinérance et la sécurité alimentaire.

Le comité soumettra au directeur d'arrondissement des recommandations suite à l'analyse des demandes transmises par les organismes et le directeur d'arrondissement approuvera lesdites demandes. Un suivi rigoureux hebdomadaire sera effectué afin de respecter l'enveloppe budgétaire. Lorsque la situation reviendra à la normale, une reddition de compte sera déposée à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve vise

à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'autoriser M. Villandré à signer les ententes de contributions avec les organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds : 31 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Constance LAUZON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine TRUDEL
Secrétaire de direction - premier niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-25

Guylaine TRUDEL
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau



Dossier # : 1204918003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

JE RECOMMANDE :

De nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-05-20 09:43

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204918003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Conséquemment à une décision administrative et la charge de l'actuelle direction sous le Directeur d'Arrondissement, il est impératif de confier la gestion de la Direction culture, sports, loisirs et du développement social de façon temporaire.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement du 21 mai 2020 de nommer temporairement madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 22 mai 2020.

Cette nomination est faite en fonction des conditions et avantages des cadres actuellement en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Nathalie LANGLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierrette FISET
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Mélissa HARNOIS
Chef de division ressources humaines

Le : 2020-05-12